

Pour résumer :

La Section d'Éducation Motrice est gérée par l'Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux de la Charente .

Dans le cadre d'un agrément de 18 places, une équipe pluridisciplinaire qualifiée accueille en semi-internat des jeunes de 6 à 20 ans porteurs de handicap moteur.

Informations complémentaires :

♦ **Modalité d'admission :**

L'orientation d'un enfant à la SEM se fait sur décision conjointe de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), de la famille et du directeur de l'établissement.

♦ **Financement :**

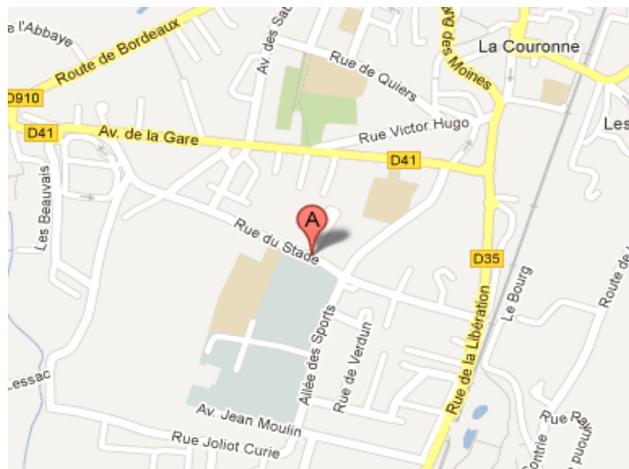
La Section d'Éducation Motrice reçoit des financements de l'Assurance Maladie sous forme de dotations mensuelles en référence à un budget prévisionnel annuel accepté par les autorités de contrôle et de tarification.

La SECTION d'ÉDUCATION
MOTRICE (SEM)

HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au Vendredi

de 8h30 à 16h45



Adresse : 27 Rue du Stade
16 400 La Couronne
Tél : 05 45 66 21 21
Fax : 05 45 61 19 42
Mail : sem@adimc16.fr

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES
INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX DE LA
CHARENTE



Section
d'Éducation
Motrice

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le 20 Octobre 2002, un groupe de parents d'enfants handicapés crée l'Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux de la Charente (ADIMC 16).

Il en découlera l'ouverture de la Section d'Éducation Motrice (SEM) en 2008. Cette structure est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique.

200 jours à l'année, la SEM accueille des enfants présentant un handicap moteur avec ou sans troubles associés.

Elle est composée de deux sections :

- ♦ Une section « primaire » organisée pour les enfants de 6 à 11 ans, avec un accueil possible à partir de 3 ans,
- ♦ Une section « collègue » pour les enfants de 12 à 16 ans, avec un accueil possible pour les 16-20 ans dans l'attente d'orientation.

MISSIONS

Diverses prestations sont proposées par la SEM :

- ♦ Une scolarisation, adaptée au rythme et aux capacités de l'enfant, assurée par des enseignantes détachées par l'Éducation Nationale,
- ♦ Une éducation spécialisée visant à assurer les actes essentiels de la vie quotidienne de l'enfant mais aussi à développer des activités récréatives et ludiques,
- ♦ Un suivi médical et psychologique,
- ♦ Une éducation motrice, une rééducation, des soins spécialisés délivrés par une équipe paramédicale pluridisciplinaire,
- ♦ Une assistance aux familles afin de les informer de leurs droits et de les aider dans les démarches administratives liées au handicap.



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Afin d'accompagner au mieux les enfants porteurs d'un handicap, la Section d'Éducation Motrice dispose d'une équipe de professionnels qualifiés :

- ♦ Médecin de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR), Médecin Pédiatre
- ♦ Psychologue clinicien(ne)
- ♦ Ergothérapeutes
- ♦ Kinésithérapeutes
- ♦ Psychomotricien(ne)
- ♦ Orthophoniste
- ♦ Infirmier(e)
- ♦ Educateurs spécialisés
- ♦ Aides Médico-Psychologiques (AMP)
- ♦ Travailleur Social

